

AVISU CESEC 2020-27¹
AVIS CESEC 2020-27

Relatif au
Rilativu à u

Programme d'actions complémentaires d'enseignement supérieur 2020-2021 de l'Université de Corse

Prugramma d'azzione cumplementare d'insignamentu superiore 2020-2021 di l'Università di Corsica

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine du 15 juillet 2020 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur le programme d'actions complémentaires d'enseignement supérieur 2020-2021 de l'Université de Corse;

Vistu a lettera di presentazione di u 15 di lugliu 2020 di u Sgiò Presidente di u Cunsigniu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigniu Economicu, Social, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à u prugramma d'azzione cumplementare d'insignamentu superiore 2020-2021 di l'Università di Corsica;

Après avoir entendu les services de la Direction de l'éducation, de l'enseignement et de la recherche

Dopu intesu i servizii di a Direzione l'educazione, di l'insignamentu è di a ricerca

Sur rapport de Jean DAL COLLETTO

À nant'à u raportu di Jean DAL COLLETTO

**Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,
Réuni en séance plénière le 28 juillet 2020 à Corti,
Prononce l'avis suivant**

*U Cunsigniu Economicu, Social, di l'Ambiente e Culturale di Corsica
Adunitu in seduta pienaria u 28 di lugliu di u 2020, in Corti
Prununzia l'avisu chì seguita*

¹ Adopté à l'unanimité

Depuis 2008, la Collectivité de Corse soutient une mission de service public de l'enseignement supérieur dans le cadre de la formation continue tout au long de la vie et cela dans le cadre des compétences spécifiques qui lui sont conférées par la loi du 22 janvier 2002 relative à la Corse.

La Collectivité de Corse sollicite l'Université de Corse qui programme une offre d'actions complémentaires d'enseignement supérieur, conforme aux attentes de la CDC en réponse aux besoins du territoire.

Le présent rapport, propose pour l'année universitaire 2020-2021, un cofinancement des actions complémentaires prévues par l'Université de Corse dans la continuité du partenariat existant. Le montant de la participation de la CDC auprès de l'Université de Corse s'élève à 562 160 €.

Cette programmation s'adresse aux travailleurs, aux personnes en recherche d'emploi, aux préprofessionnels, aux professionnels en reconversion et aux bénévoles. De 2001 à 2019, 4 750 parcours de formation ont déjà été actés. La programmation pour l'année universitaire 2020/2021 comprend cinq DAEU, dont un - et ce pour la première fois - se déroulera en formation à distance (FOAD). Seront également proposés, huit DU sur des thématiques aussi variées que la santé, l'intelligence économique ou le journalisme corsophone.

Le CESEC prend acte des contraintes dues au confinement provoquées par la Covid-19, les formations ayant été impactées ainsi que les cours, dans certaines disciplines. Les cours assurés en télé-enseignement, les évaluations n'ont pas pu être menées dans des conditions normales en présentiel, les contrôles continus ont été adaptés face à cette situation.

Il est utile de préciser que certains DU, qui s'effectuent en deux ans, sont la deuxième partie de la programmation 2020-2021.

Le CESECC donne un avis favorable au projet de convention annuelle d'objectifs et de moyens « programme d'actions complémentaires d'enseignement supérieur 2020-2021 de l'Université de Corse » ainsi qu'à la participation financière de la CDC, à hauteur de 562 160 €, qui en dépend.

La Présidente,

Marie-Jeanne NICOLI

